



C
H
U
d
e
B
O
R
D
E
A
U
X



Bordeaux, le 04/05/2022

Pour les syndicats CGT CHU de Bordeaux et SUD SANTE SOCIAUX,

A Monsieur BUBIEN Yann, Directeur Général du CHU de Bordeaux,

Objet : Préavis de grève pour l'ensemble des agents des services de soins critiques réa, réa néonatal, unité de soins intensifs, néonatalogie assurant des soins intensifs et des unités de surveillance continue, du CHU de Bordeaux pour la journée du 10 mai 2022.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève local pour le 10 mai 2022 à 0h00 conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 prévu par le Code du travail en intersyndicale CGT CHU de Bordeaux et SUD SANTE SOCIAUX CHU de Bordeaux.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées. Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière.

Notre intersyndicale CGT CHU de Bordeaux et SUD SANTE SOCIAUX CHU de Bordeaux décide d'appeler les personnels de tous statuts et catégories confondus du CHU de Bordeaux à une grève dans les services de soins critiques (réanimation, soins intensifs, soins continus) le mardi 10 mai 2022.

Ce préavis est complémentaire à celui de la fédération santé action sociale de la CGT du 10 mai 2022 et celui du Syndicat SUD SANTE SOCIAUX.

Les revendications nationales :

- L'égalité salariale entre les agents et salariés, par l'attribution de la prime réa/soins critiques à l'ensemble du personnel de ces services,
- Une augmentation immédiate du point d'indice correspondant aux pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2010, ainsi qu'une revalorisation des grilles salariales,
- La révision des ratios soignants/soignés,
- La reconnaissance de la pénibilité de nos professions par un départ à la retraite anticipée (catégorie active pour tous).

Nous portons à votre connaissance aujourd'hui les revendications locales suivantes élaborées avec les personnels :

- Formations spécifiques pour les aides-soignantes et auxiliaires de puériculture travaillant dans ces services.
- Titularisation de tous les agents.
- Amélioration des conditions de travail.
- Demande et dotation des consommables.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces agents.

Cette grève s'effectuera dans le cadre des réglementations en vigueur.

Dans l'attente, nous vous demandons d'assurer le respect du droit de grève dans notre établissement, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 août 1981.

Veillez croire, Monsieur le directeur, à notre attachement à la qualité du service public hospitalier.

Les syndicats CGT du CHU de Bordeaux et SUD Santé SOCIAUX CHU de Bordeaux